

BOIS LAMELLÉ



Organisme certificateur : ACERBOIS

Produit concerné : bois lamellé et sous-produits

Mise en œuvre : emploi en structure

Exigences minimales pour prétendre à la certification :

- Définition du produit : bois de structure obtenu par assemblage de lamelles aboutées de bois collées dans le sens du fil avant pressage
- Nature et caractéristiques des matériaux constitutifs : lamelles de bois massif d'une épaisseur max. de 45 mm pour les classes d'emploi 1 et 2 ; 35 mm pour les classes 3 et 4
- Type de colle : MUF ou PU
- Nature et qualité des collages
- Caractéristiques mécaniques de l'élément
- Destination d'usage : élément de structure

Caractéristiques évaluées par la certification :

- Classe de résistance (GL 20, 24, 28, 32) selon EN 1194
- Classe d'emploi (1, 2, 3, 4) selon EN 335
- Type de colle (I ou II) selon EN 301 et 302
- Contrôles permanents (humidité, aboutage, encollage, préservation)

Mentions complémentaires :

- Emploi d'un produit de préservation à vocation anti-termite (mention T)
- Utilisation d'approvisionnements bois provenant de forêts gérées durablement (mention FC)

Normes principales de référence :

- NF EN 385
- NF EN 386
- NF EN 14080
- Dimensionnement des ouvrages selon les règles CB71 (avec la norme NF P 21-400) ou l'eurocode 5



Liste des produits certifiés sur www.acerbois.org